

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE EN DATE DU 6 MARS 2017

L'an deux mil dix-sept, le 6 mars à vingt heures trente, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis sous la présidence de M. Benoît Sohier, maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 28 Février 2017

Étaient présents : Mmes-M.

- SOHIER Benoît, maire
- VANNIER Michel, 1^{er} adjoint
- GUYOT Sylvie, 2^{ème} adjointe,
- DEJOUE Thierry, 3^{ème} adjoint
- GAILLAC Corinne, 4^{ème} adjointe
- LEROY Michel, 5^{ème} adjoint
- BARBAULT Hervé, conseiller municipal délégué
- MOREL Juliette, conseillère municipale
- GAUTIER Manuel, conseiller municipal
- DUPE Stéphane, conseiller municipal délégué
- GRISON Dominique, conseillère municipale
- CORBE Régis, conseiller municipal
- CRENN-MONNIER Pauline, conseillère municipale
- FRABOULET Michel, conseiller municipal
- GUERIN Catherine, conseillère municipale
- COLAS Pascal, conseiller municipal
- DELACROIX Sylvie, conseillère municipale
- LAUNAY Florence, conseillère municipale

Était absente excusée :

- Mme Catherine FAISANT donne pouvoir à Mme Sylvie GUYOT

Était absent : néant

Autres personnes présentes:

- Mme Sandrine Fauvel, directrice générale des services
- M. Léon Robert du cabinet Atelier Découverte pour la présentation du PLU

ORDRE DU JOUR :

1. Election du secrétaire de séance
2. Validation du procès-verbal du 26 janvier 2017
3. Présentation du projet du plan local d'urbanisme (P.L.U.) en présence du cabinet Atelier Découverte
4. Report du transfert de la compétence P.L.U. à la communauté de communes Bretagne Romantique
5. Tarifs 2017 : salles municipales-équipements, garderie, bibliothèque, columbarium, marché, concessions cimetière
6. Participation aux fournitures et sorties scolaires pour les écoles de St Domineuc année 2017
7. Subvention aux associations année 2017
8. Demande subvention au CNDS pour le projet de terrain multisport
9. Modification du tableau des effectifs pour la création d'un poste d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques
10. Avenants au marché de travaux du Pôle périscolaire
11. Présentation d'états de taxes et produits irrécouvrables émis par M. le receveur municipal
12. Présentation du rapport d'activités 2015 de la CCBR
13. Présentation du rapport d'activités 2016 de la bibliothèque municipale
14. Décisions prises en vertu de la délégation accordée à M. le maire pour les marchés inférieurs à 10 000 euros - délibération n°15 du 18.09.2014)
15. Compte-rendu des commissions communales et intercommunales
16. Questions diverses
17. Date des prochaines réunions

1 – OBJET : Élection du secrétaire de séance

Mme Dominique Grison, candidate, est élue secrétaire de séance par le conseil municipal à l'unanimité des présents.

2 – OBJET : Validation du procès-verbal du 26 janvier 2017

M. Benoît Sohier, maire, soumet le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2017 au vote. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3 – OBJET: Présentation du projet du plan local d'urbanisme (P.L.U.) en présence du cabinet Atelier Découverte

M. le maire donne parole à M. Léon Robert, du cabinet Atelier Découverte, afin qu'il présente le projet du Plan local d'urbanisme.

Extrait de la présentation :

Quels document du PLU fixent les règles ?

→ **Le plan de zonage :**

- Délimite les différentes zones
- Définit certaines prescriptions : emplacements réservés, éléments de patrimoine à préserver...

→ **Le règlement écrit**

- Définit l'usage des sols par zone et les droits à construire

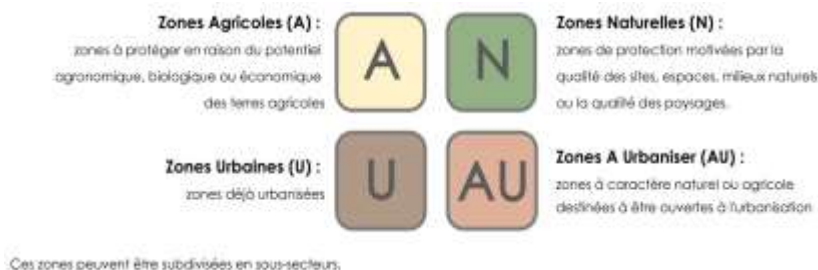
→ **Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)**

- S'appliquent sur certains secteurs pour compléter les règles du règlement écrit
- Orientent vers des principes de structurations urbaines et paysagères
- Imposent un programme minimum

→ **En annexes**

- Report des règles définies par d'autres réglementations : servitudes d'utilité publique, prescriptions d'isolement acoustique à proximité de la 4 voies, zones d'archéologie préventive...

Il y a quatre grandes zones :



La prospective retenue :

► Hypothèse de croissance démographique : + 2 %

- 3 450 habitants en 2030
- 41 logements pour maintenir la population actuelle (dessalement des ménages)
- 348 logements nécessaires pour l'accueil de population
- 487 logements à 20 logements à l'hectare, environ 19,5 hectares nécessaires :
En densification, construction au sein de l'enveloppe urbaine (45%). En extension (55%)

► Objectif en termes de consommation d'espaces : - 35 % (33 ha consommés depuis 2001)

Les prévisions d'aménagement sont orientées plus au sud du centre-bourg, à proximité des services du centre-bourg, des équipements et réseaux existants.

Un phasage de réalisation des zones à urbaniser a été exigé par les services de l'Etat lors de la réunion avec les personnes publiques associées.

Des Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) ont été définies et permettront de :

→ Garantir une cohérence d'ensemble des projets

→ Encadrer les projets en termes de :

- Densité : nombre minimal de logements par secteur
- Desserte : liaisons routières, piétonnes, accès aux secteurs
- Insertion urbaine et paysagère : végétation à préserver ou à créer ; sur certains secteurs :

bâti marquant l'espace public (front bâti, place), orientation des constructions Ordre d'urbanisation

→ Garantir une cohérence d'ensemble des projets

→ Encadrer les projets en termes de :

- Desserte : liaisons routières, piétonnes, accès aux secteurs
- Insertion urbaine et paysagère : végétation à préserver ou à créer

Il est rappelé qu'une réunion publique est organisée le 8 mars 2017 afin de présenter le projet de PLU à la population. Le conseil municipal arrêtera ensuite, par délibération, le projet, qui sera soumis à enquête publique. Après réception du rapport du commissaire enquêteur, il y aura la phase d'approbation par le conseil municipal à la fin de l'année 2017.

Des pourparlers ont lieu,

Les membres du conseil municipal prennent note de l'ensemble de ces éléments.

4 – OBJET: Report du transfert de la compétence P.L.U. à la communauté de communes Bretagne Romantique

M. Benoît Sohier, maire, rappelle que le conseil municipal avait déjà évoqué ce point lors de la séance du 21 octobre dernier et avait indiqué ne pas vouloir, pour le moment, transférer la compétence PLU à l'intercommunalité compte tenu du contexte actuel.

Il est rappelé que l'article 136 de la loi ALUR (LOI n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové) fixe le principe d'un transfert automatique de la compétence PLU aux communautés de communes le 27 mars 2017. Les communautés de communes et d'agglomération deviennent en effet compétentes de plein droit à compter le 27 mars 2017, soit trois ans à compter de l'adoption de la loi. Cependant, la compétence PLU n'est pas transférée si, dans les trois mois précédant le 27 mars 2017, une minorité de blocage s'y oppose. Celle-ci doit regrouper au moins 25% des communes représentant au moins 20 % de la population de la communauté (soit 7 communes au moins représentant au moins 6 700 habitants). Cette opposition doit être renouvelée après chaque élection municipale, et recomposition du conseil communautaire. A défaut, la communauté de communes devient compétente le 1^{er} janvier suivant l'élection du nouveau président communautaire.

Les élus des communes de la Bretagne Romantique n'ont pas acté le principe du transfert automatique de la compétence PLU à la CCBR, qui devrait être effectif au 27 mars 2017 en l'absence d'opposition d'une partie des conseils municipaux des communes membres.

En l'absence à ce jour de Projet de territoire approuvé à l'échelle de la CCBR et de discussion au sein des instances décisionnelles de la CCBR quant à une éventuelle uniformisation des PLU communaux, la commune de St-Domineuc continue à travailler sur l'élaboration de son PLU, qui sera approuvé en fin d'année.

La commune de St-Domineuc pense que le PLUI est un outil pertinent pour l'harmonisation du territoire mais les membres du conseil municipal consentent également que les conditions actuelles ne sont pas réunies pour transférer cette compétence. Les communes n'ont aujourd'hui aucune information sur le projet de territoire de la CCBR et sur les orientations d'un PLUI; des réunions à ce sujet viennent seulement d'être programmées.

Des pourparlers ont lieu,

Au regard de ces éléments, il apparaît donc prématuré de procéder au transfert de la compétence PLU à l'intercommunalité dès mars 2017. Il est toutefois fortement souhaitable qu'une démarche intercommunale soit menée en parallèle des procédures communales de révision des PLU et que la communauté de communes soit associée à la révision des PLU des différentes communes afin de disposer de PLU cohérents et homogènes en terme d'écriture et de règlement pour faciliter la réalisation d'un PLUi à terme.

M. Benoit Sohier propose donc de voter contre le transfert automatique de la compétence PLU à l'intercommunalité compte tenu que la charte de gouvernance et le contrat de territoire ne sont pas assez avancés. Il précise qu'une fois que ces deux conditions seront réunies, le conseil municipal se prononcera à nouveau sur le transfert de la compétence PLU à la CCBR. Il sollicite une clause de revoyure.

Après avoir délibéré, par 18 voix POUR (dont un pouvoir) et 1 voix ABSTENTION (M. Vannier), le Conseil Municipal

- **vote CONTRE le transfert automatique de la compétence PLU à la Communauté de communes Bretagne Romantique, au 27 mars 2017**
- **précise** qu'il souhaite que la CCBR mette en place une véritable charte de gouvernance et un projet de territoire permettant d'impulser un aménagement cohérent et homogène sur les 27 communes

5 – OBJET: Tarifs 2017 : salles municipales-équipements, garderie, bibliothèque, columbarium, marché, concessions cimetièrè

M. Stéphan Dupé, conseiller délégué, présente les propositions de la commission des finances concernant les tarifs des différents services et équipements de la commune, pour l'année 2017. Il explique qu'il a été décidé d'augmenter ces tarifs d'environ 1 %.

Les tarifs proposés sont les suivants :

1. Salles municipales et équipements

1.1. Équipements

Équipements	2015	2016 en €	2017 en €
Tables et bancs	3 €	3.10	3.15
Chaises par lot de 6 obligatoirement	4 €	4.10	4.15
Barnum			
Location	167 €	169	170
Caution	200 €	200	200

Salle des Sports	2015	2016 en €	2017 en €
Forfait 1/2 journée	51 €	51.50	52
Forfait 1 journée	86 €	87	88
Caution	150 €	150	150

Terrain de football	2015	2016 en €	2017 en €
Forfait 1/2 journée	51 €	51.50	52
Forfait 1 journée	86 €	87	88
Supplément éclairage	40 €	40.50	41

1.2. Salle du Canal

Salle du Canal	½ journée		Journée		Week-end	
	2016 en €	2017	2016	2017 en €	2016	2017 en €
Fêtes/vin d'honneur/réunion	50.50€	51	86	87	116	117
Chauffage	25.50 €	25.75	35.50	35.85	50.50	51
Salle du Canal	½ journée		Journée		Week-end	
Extérieur	2016 en €	2017 en €	2016	2017 en €	2016	2017 en €
Fêtes/réunions	76	76.75	146	147	177	178
Chauffage	30.50	30.80	40.50	41	50.50	51
Caution pour St Domineuc et extérieur	150	150	150	150	150	150
Occupation à but lucratif	Soir					
Divers	10 €					

1.3. Espace Le Grand Clos

Le Grand Clos		Tarifs en Euros						Associations et écoles de St-Domineuc
		Tarif de base en € Hors commune		Familles et associations de St-Domineuc		Cautions en €		
		1 journée	1 week-end	1 journée	1 week-end			
Grande salle	370 m2	663	995	331	497	1 000	<p>Gratuité de toutes les salles pour les activités régulières ou réunions occasionnelles</p> <p>Manifestations occasionnant des recettes :</p> <p>► Pour les associations :</p> <p>Hormis les frais de chauffage et de cuisine</p> <p>- 1 utilisation gratuite - à partir de la 2^e : 50 %</p> <p>► Pour les écoles :</p> <p>Hormis les frais de chauffage et de cuisine</p> <p>- 2 utilisations gratuites</p> <p>Pour les manifestations n'occasionnant pas de recettes, les frais de chauffage et de cuisine sont facturés.</p>	
Salle A	256 m2	510	765	255.50	383	500		
Salle B	114 m2	306	460	153	230	500		
Salle d'activités	73 m2	123	184	62	92	250		
Salle d'activités	29 m2	62	92	31	46	250		
Hall	108 m2	51	77	26	38	250		
Gradins	186 places	153	229	77	115			
Cuisine		82	122	41	62			
Régie son		51	77	26	38			
Régie lumière		51	77	26	38			
Chauffage-Climatisation		51	77	26	38			
Vidéo projecteur + écran		62	92	31	46			

Prestations supplémentaires : Le Grand Clos	Journée	Journée
	2016	2017
Pénalité de nettoyage	30.5 € de l'heure	31 € de l'heure
Mise en place tables et chaises	30.5 € de l'heure	31 € de l'heure
Occupation à but lucratif	Forfait annuel	Forfait annuel
	202 € pour 1 heure/semaine	204 € pour 1 heure/semaine

Pour toutes les salles communales louées :

Prestations supplémentaires pour toutes les salles communales	Journée	Journée
	2016 en €	2017 en €
Pénalité de nettoyage	30.5 € de l'heure	31 € de l'heure
Mise en place tables et chaises	30.5 € de l'heure	31 € de l'heure

2. Garderie

Tarifs garderie au quart d'heure et par enfant	2014	2015	2016	2017 en €
1 enfant	0,46 €	0,46 €	0.47	0.47
2 enfants	0,43 €	0,43 €	0.44	0.44
3 enfants et plus	0,37 €	0,37 €	0.38	0.38
Tarif après 19 h ou 13 h	5,00 €	5,00 €	5	5

3. Bibliothèque

Tarifs cotisations bibliothèque	2014	2015-16	2017	Au 01/01/2018 en €
St-Domineuc				
1 année	9,90 €	10,00 €	10.10	10.20
1/2 année	4,90 €	5,00 €	5.05	5.10

4. Photopies et télécopies

Tarifs photopies et télécopies	2010-13	2014-15	2016	2017 en €
Copie A4 noir et blanc	0,40 €	0,45 €	0,45	0.50
Copie A3 noir et blanc	0,70 €	0,75 €	0,75	1
Envoi télécopies	1,50 €	1,50 €	1,50	1.55
Réception télécopies	1,30 €	1,30 €	1,30	1.35
Copie A4 couleur		0,75 €	0,75	0.80
Copie A3 couleur		1,50 €	1,50	1.55

5. Columbarium

Tarifs columbarium		2014	2015	2016	2017 en €
Jardin du souvenir	sans plaque	0 €	0 €	0	0
Dispersion des cendres	avec plaque s/stèle 30 ans	32 €	32 €	32.50	32.80
Cavurnes	15 ans	158 €	159 €	160.5	162
	30 ans	263 €	266 €	269	272
Columbarium	15 ans	631 €	637 €	643	649
	30 ans	894 €	903 €	912	921

6. Marché et droits de place

Tarifs marché hebdomadaire et droits de place	2014	2015	2016 en €	2017 en €
Par mètre linéaire	0,61 €	0,62 €	0.63	0.65
Par camion				
* jusqu'à 10 mètres linéaires (vente pizza...)	11,80 €	11,95 €	12.10	12.20
* 10 mètres linéaires et plus	25,75 €	26,00 €	26.50	26.80

7. Concessions et taxes funéraires

Concessions et taxes funéraires	2014	2015	2016	2017 en €
Location de caveau : forfait sans durée	27 €	27 €	27	28
Concessions				
30 ans	220 €	222 €	224	226
50 ans	421 €	425 €	429	433

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont un pouvoir)

- **Décide d'adopter** les tarifs des salles municipales et des équipements, de la garderie, du columbarium, des concessions cimetière, des photocopies et télécopies, du marché et des droits de place, ci-dessus présentés dans les tableaux, dans les colonnes intitulées « 2017 » et de les appliquer à partir du 1^{er} avril 2017 jusqu'au prochain vote des tarifs en 2018.

- **Décide d'adopter** pour la bibliothèque, les nouveaux tarifs applicables à partir du 1^{er} janvier 2018

6 – OBJET : Participation aux fournitures et sorties scolaires pour les écoles de St Domineuc année 2017

M. Stéphan Dupé, conseiller délégué, fait part que la proposition est de ne pas augmenter le montant des participations.

Le montant de la participation, par enfant domicilié à St Domineuc et inscrit au 1^{er} janvier 2017, est fixé à 60 euros pour les fournitures scolaires (dont 11,10 euros dédiés à l'achat de manuels et/ou autres supports pédagogiques); et est fixé à 21 euros pour les sorties scolaires. Il est précisé que la commune verse une participation pour les enfants de l'école publique domiciliés sur la commune de Trimer, car une demande de remboursement sera faite auprès de la commune étant donné qu'elle n'a pas d'école.

FOURNITURES SCOLAIRES	Nb inscrits au 01/01/15	2015	Nb inscrits au 01/01/16	2016	Nb enfant inscrit et domicilié à St Domineuc au 01/01/17	2017
Par enfant		60 €*		60 €*		60 €*
École publique	240	14 400 €	243	14 580 €	222*	13 320 €
École privée	253	15 180 €	256	15 360 €	159	9 540 €
TOTAL	493	29 580 €	499	29 940 €	381	22 860 €

SORTIES SCOLAIRES	Nb inscrits au 01/01/15	2015	Nb inscrits au 01/01/16	2016	Nb enfant inscrit et domicilié à St Domineuc au 01/01/17	2017
Par enfant		21 €		21 €		21 €
École publique	240	5040 €	243	5 103 €	222*	4 662 €
École privée	253	5313 €	256	5 376 €	159	3 339 €
TOTAL	493	10 353 €	499	10 479 €	381	8 001 €

* (60 euros dont 11,10 euros pour l'achat de manuels et/ou autres supports pédagogiques)

* (222 : y compris les enfants domiciliés à Trimer)

Des pourparlers ont lieu,

À l'issue du vote, le Conseil Municipal, par 15 voix Pour (dont un pouvoir) et 4 voix Contre (Messieurs Fraboulet et Colas, Mesdames Guérin et Delacroix)

- **décide** d'allouer une dotation pour les fournitures scolaires de 60 euros (dont 11,10 euros pour l'achat de manuels et/ou autres supports pédagogiques) par enfant domicilié à St Domineuc et inscrit au 1^{er} janvier 2017, au titre de l'année 2017, pour les écoles publique et privée de St-Domineuc et **précise** que l'enveloppe est de 13320 euros pour l'école publique pour 222 élèves et 9540 euros pour l'école privée pour 159 élèves
- **décide** d'allouer une dotation pour les sorties scolaires de 21 euros par enfant inscrit au 1^{er} janvier 2017, pour l'année 2017, pour les écoles publique et privée de St-Domineuc et **précise** que l'enveloppe est de 4662 euros pour l'école publique pour 222 élèves et 3339 euros pour l'école privée pour 159 élèves
- **précise que** la commune verse une participation de 60 euros pour les fournitures scolaires (dont 11,10 euros pour l'achat de manuels et/ou autres supports pédagogiques) et de 21 euros pour les sorties scolaires pour les enfants domiciliés sur la commune de Trimer et inscrits à l'école publique, car une demande de remboursement sera faite

auprès de la commune, au vu du nombre d'enfant inscrit, étant donné qu'elle n'a pas d'école

- **précise** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif communal 2017, en section de fonctionnement.

7- OBJET : Subvention aux associations année 2017

M. Michel Vannier, adjoint, présente les subventions allouées aux associations au titre de l'année 2017. Il précise que ces subventions sont proposées après avoir demandé et analysé les comptes 2016 et les budgets 2017 des associations.

	2016	Montant	2017	Montant
Subventions de fonctionnement critérisées activités régulières	FCTSD	1773,92	FCTSD	1787,92
	VTT	131,75	VTT	190,87
	USL	1823,33	USL	1573,68
	Tennis club	971,66	Tennis club	942,65
	Judo club	1205,75	Judo club	1394,50
	CK 3R	477,59	CK 3R	662,19
	Amicale Bouliste	205,86	Amicale Bouliste	235,01
	USTSD	959,89	USTSD	763,47
	ACCA	148,22	ACCA	238,91
	MJC	1322,21	MJC	1458,12
	Breizieuses	43,52	Breizieuses	89,59
	Ilot Bout'chou	334,08	Ilot Bout'chou	241,51
	Club du sourire	312,91	Club du sourire	249,30
	Cyclo club	0,00	Cyclo club	0,00
	9 710,70	9710,70	9 827,70	9827,70
Subventions de fonctionnement non critérisées	Amicale Laïque	168,00	Amicale Laïque	168,00
	APEL	168,00	APEL	168,00
	ACSEP	180,00	ACSEP	180,00
	Comice Agricole	1 484,00	Comice Agricole	1 504,00
	Comité de jumelage	100,00	Comité de jumelage	100,00
	Médaillés militaires	20,00	Médaillés militaires	20,00
	OSBR	2 473,00	OSBR	2 508,00
	Comité des fêtes	874,00	Comité des fêtes	874,00
	UNC	535,00	UNC	535,00
	UCIAPL	265,00	UCIAPL	265,00
	6267,00	6267,00	6322,00	6322,00
Subventions pour les emplois	FCTSD	2310	FCTSD	2388,75
	Tennis	1000	Tennis	1010
	USL	3287	USL	3392,42
		6597,00	6597,00	6791,17
Subventions à projets d'actions	Comité des fêtes –Feu d'artifice	2000	Comité des fêtes –Feu d'artifice	
	Judo club	222	Judo club	
	cyclo club - Courses	1650	cyclo club - Courses	
	VTT –course- chasse aux œufs	500	VTT –course- chasse aux œufs	
	CK3R	100	CK3R	
	ACCA	100	ACCA	
	Tennis club	650	Tennis club	
	USL	650	USL	
	5872,00	5872,00	5872,00	0,00
Subventions à projets de développement	Tennis club	500,00	Tennis club	500,00
	CK3R	500,00	CK3R	500,00
		5 000	5 000	1 000,00
	33 446,70	29 446,70	33 811,70	23 940,87
Subvention sur l'enveloppe spectacle	Breizhieuses	2000	USL : 60 è	1 500
	MJC	300		
	Sim - Cyclo	600,00		
		3 000	2 900,00	3 000
		2 900,00		
Total Subventions	36 446,70	32 346,70	36 811,00	25 440,87

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (dont un pouvoir):

- **décide** de voter le montant des subventions accordées aux différentes associations présentées dans le tableau ci-dessus pour l'année 2017
- **précise** que les crédits seront inscrits en section de fonctionnement du budget primitif communal 2017 et précisent que les crédits pour les subventions à projets d'actions ou de développement sont inscrits à l'article 6574899 du budget communal
- **précise** que les associations doivent fournir à la collectivité une copie certifiée de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activité, ainsi que leurs prévisions budgétaires afin que la subvention soit versée

8- OBJET : Demande subvention au CNDS pour le projet de terrain multisport

M. Michel Vannier, adjoint, rappelle que par délibération n° 4 du 26 janvier 2017, le conseil municipal a validé le projet d'aménagement d'un terrain multisport sur une parcelle communale située au 18 rue Nationale. Ce nouvel équipement sportif (de dimension 12m x 24m) permettra d'accueillir les activités sportives telles que le basket, le football, le handball et le volley. Les associations pourront développer des activités sur cet espace.

Le site choisit se trouve en centre-bourg. Cette situation centrale, permettra un rayonnement optimal. Il pourra ainsi être occupé par tout habitant de la commune ou des environs. Ce sera un lieu de pratique sportive pour tous, un lieu de rencontre, un lieu convivial qui sera intégré dans l'environnement. Il est également situé à proximité immédiate des écoles publique et privée, et du pôle périscolaire.

M. Michel Vannier, adjoint, rappelle que les membres du conseil municipal des jeunes ont été associés à ce projet.

Le financement de cette opération est prévu au budget primitif de la commune en section d'investissement. La dépense totale est estimée à 92 042.22 euros HT, une aide financière de 18 408.44 euros est escomptée par l'Etat au titre de la D.E.T.R.

La commune sollicite également une subvention du CNDS au titre de « l'Héritage 2024 » à hauteur de 50% du montant HT du coût du plateau sportif. Il resterait donc à la charge de la commune 54 221.41 euros.

DEPENSES € HT		RECETTES escomptées € HT	
Coût des travaux	90 617.22	Aide au titre de la D.E.T.R. 20% du montant HT plafond dépense de 400 000 €	18 408.44
Etude contrôle SPS	1 425	Aide du CNDS « Héritage 2024 » 50% du montant HT du plateau sportif uniquement	19 412.37
		<i>Sous total subvention</i>	<i>37 820.81</i>
		Part communale – Autofinancement	54 221.41
Total	92 042.22 € HT 110 450.67 € TTC	Total	92 042.22 € HT 110 450.67 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont un pouvoir):

- **sollicite** une subvention auprès du CNDS au titre de l'Héritage 2024 d'environ 19 412.37 euros, pour la création d'un équipement sportif, dont la dépense totale est estimée à 92 042.44 euros,
- **valide** le plan de financement prévisionnel ci-dessus
- **précise que** ce nouveau plan de financement prévisionnel sera également envoyé aux services de l'Etat pour la demande de subvention DETR
- **autorise** M. le maire à signer tous les documents nécessaires au présent dossier

9- OBJET : Modification du tableau des effectifs pour la création d'un poste d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques

Mme Sylvie Guyot, adjointe, fait part qu'il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs afin de créer un poste d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques, compte tenu que l'agent en poste actuellement à la bibliothèque a obtenu le concours et est inscrit sur la liste d'aptitude. Il est précisé que le temps de travail de l'agent n'est pas modifié et reste fixé à 28 heures par semaine.

De plus, il est indiqué que le poste au grade d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ème} classe sera supprimé du tableau des effectifs à la fin de la période de stage de l'agent, et après saisine du comité technique paritaire.

Vu que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2017,
Considérant l'ensemble de ces éléments,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (dont un pouvoir)

- **décide** de créer un poste d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques, à temps non complet soit 28 heures par semaine (28/35^{ème}), à compter du 1^{er} avril 2017
- **autorise** M. le Maire, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de ce dossier

10- OBJET : Avenants au marché de travaux du Pôle périscolaire

Avenants : entreprise Brochard - lot 4 couverture zinc, entreprise Guitton – lot 5 menuiseries extérieures aluminium, lot 11 CVP – plomberie chauffage ventilation :

Vu l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Vu le marché conclu avec l'entreprise Brochard titulaire du lot 4 couverture zinc du marché de travaux du pôle périscolaire dont le marché initial s'élève à 87 629,17 euros HT

Vu les travaux supplémentaires qui doivent être réalisés : modification de la toiture du préau, ajout des chéneaux au droit des fenêtres de toit planes sur la toiture, pour un montant total de 8 120.72 euros HT, ce qui porte le montant du marché à 95 749.89 euros HT soit 114 899.87 euros TTC.

Vu le marché conclu avec l'entreprise Guitton titulaire du lot 5 menuiseries extérieures aluminium, du marché de travaux d'extension de la cantine scolaire dont le marché initial s'élève à 41 564 euros HT.

Vu les travaux supplémentaires qui doivent être réalisés : adaptation du coloris et répartition des volets roulants, ajout d'un support d'échelle pour accès à la toiture du préau, mise en place de vitrage doubles feuilletés pour les menuiseries extérieures sur l'aire de jeu, pour un montant total de 3106 euros HT, ce qui porte le montant du marché à 44 670 euros HT soit 53 604 euros TTC.

Vu le marché conclu avec l'entreprise CVP titulaire du lot 11 plomberie chauffage ventilation, du marché de travaux d'extension de la cantine scolaire dont le marché initial s'élève à 84 000 euros HT.

Vu les travaux supplémentaires qui doivent être réalisés : adaptation des descentes d'eaux pluviales intérieures suite aux chéneaux des fenêtres de toit planes, adaptation des réseaux de ventilation de la salle d'activité C, adaptation des robinetteries sanitaires garçons-filles, ajout d'un ballon d'eau chaude sanitaire sous l'évier de la salle d'activité C, pour un montant total de 4 463.58 euros HT, ce qui porte le montant du marché à 88 463.58 euros HT soit 106 156.30 euros TTC.

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la commune,

Entreprises	MONTANT Marché Initial €HT	MONTANT de l'avenant n° 1 €HT	MONTANT Marché Final €HT	MONTANT Marché Final €TTC
Brochard lot 4 couverture zinc	87 629.17	8120.72	95 749.89	114 899.87
Guitton lot 5 menuiseries extérieures aluminium	41 564	3106	44 670	53 604
CVP lot 11 plomberie chauffage ventilation	84 000	4463.58	88 463.58	106 156.30

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont un pouvoir):

- **décide de conclure** l'avenant n°1 au lot 4 avec l'entreprise Brochard d'un montant de 8120.72 euros HT, dans le cadre des travaux du pôle périscolaire et **précise que** le marché s'élève désormais à 95 49.89 euros HT soit 114 899.87 euros TTC

- **décide de conclure** l'avenant n°1 au lot 5 avec l'entreprise Guitton d'un montant de 3 106 euros HT, dans le cadre des travaux du pôle périscolaire et **précise que** le marché s'élève désormais à 44 670 euros HT soit 53 604 euros TTC

- **décide de conclure** l'avenant n°1 au lot 11 avec l'entreprise CVP d'un montant de 4 463.58 euros HT, dans le cadre des travaux du pôle périscolaire et **précise que** le marché s'élève désormais à 88 463.58 euros HT soit 106 156.30 euros TTC

- **autorise** le maire à signer les avenants et tous les documents nécessaires à l'exécution du présent point

11- OBJET : Présentation d'états de taxes et produits irrécouvrables émis par M. le receveur municipal

M. Benoît Sohier, maire, présente deux états de non-valeur, arrêtés par le M. trésorier de Tinténiac. Le premier, arrêté à la date du 22.11.2016, s'élève à 3.95 euros pour des titres émis en 2015, et le deuxième, arrêté à la date du 20.07.2016, s'élève à 361.68 euros pour des titres émis en 2013.

Considérant l'ensemble de ces éléments, il est proposé d'accepter ces deux états en non-valeur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont un pouvoir)

- **décide** de valider les états en non-valeur présentés par M. le trésorier s'élevant d'une part à 3.95 euros et d'autre part à 361.68 euros
- **autorise** M. le Maire à signer tous les documents nécessaires au dossier

12- OBJET : Présentation du rapport d'activités 2015 de la CCBR

M. Michel Vannier, adjoint, présente le rapport d'activités 2015 de la CCBR.

Extrait : Il y a : 27 communes de 149 à 5895 habitants, au total : 33719 habitants, 2881 entreprises (+ 345 entreprises en 2014), 10 zones d'activités, 400 associations, 300 km de sentiers de randonnées. Il y a 16 services au sein de la CCBR et 88 agents. Il y a eu 14 conseils communautaires et 11 bureaux.

-Il y a 11 ateliers relais et 3 bureaux relais.

-29 026 heures ont été consacrées aux travaux d'entretien de voirie dont 27559 heures à destination des communes. Montant d'investissement sur St-Domineuc d'environ 150 000 euros en 2015.

-Participation à la charge foncière, pour la réalisation de logements sociaux à Québriac et St-Thual.

-Création du service ADS au 1^{er} juillet, composé de trois agents. Concerne 20 communes de la CCBR et les communes de la Communauté de communes de Dol de Bretagne.

-Formation aux TNI dans les écoles, auprès des enseignants.

-86 555 entrées à la piscine dont 16 005 de scolaires du primaire et 13080 du secondaire.

-Choix du partenariat public privé (PPP) pour le projet de centre aquatique.

-189 950 euros en fonds d'aide pour la culture. 372 732 euros pour le SIM. 15 844 euros pour la maison du Canal.

-chaufferie bois : raccordement du complexe sportif, de la piscine, du CPSA, et de la cité scolaire de Combourg.

-Maison des services : accueil de 11 134 personnes sur 339 jours, dont 8242 physiquement. 25 partenaires assurent des permanences : CAF, RPAM, Cap emploi, Actif, ...

-Point information jeunesse : 1090 visites, création d'un réseau baby-sitting. Dispositif argent de poche (78 participants).

Etc.

Les membres du conseil municipal prennent note de l'ensemble de ces informations.

13- OBJET : Présentation du rapport d'activités 2016 de la Bibliothèque municipale

Mme Sylvie Guyot, adjointe, présente le rapport d'activités 2016 de la bibliothèque municipale.

Extrait :

La bibliothèque ouvrait 8h00 en 2015, la moyenne nationale pour ce genre de structure est de 10h00. Il était donc question de retravailler sur les horaires. Suite à une réunion d'équipe en septembre 2016, il a été proposé d'ouvrir 1h30 de plus le vendredi soir.

Le bureau se trouve désormais dans l'espace public de la bibliothèque ce qui permet à la salariée d'être présente dans le même lieu que les lecteurs et bénévoles pendant les horaires d'ouverture. Les bureaux de l'accueil ont changé de place et se trouvent à l'entrée à gauche, espace qui était sous exploité jusque-là. Ceci a permis de repenser la disposition des documentaires jeunesse et de repeindre l'ancien accueil pour la grainothèque et de mettre en place un meuble pour les TAP. Des baguettes d'angle ont été posées sur les fenêtres de l'espace adulte pour présenter des livres et des tablettes fixées aux murs au-dessus des radiateurs pour créer des tablettes de présentation. Des bacs ont été achetés pour améliorer l'espace BD enfant et pour poursuivre l'amélioration de l'espace BD adulte. La signalétique a été refaite. Des cimaises ont été installées dans l'espace jeunesse afin de faciliter les expositions. Le wifi est maintenant accessible dans toute la bibliothèque depuis que la Live Box a été installée à l'accueil.

De nouveaux titres d'abonnement ont été acquis dans le secteur adulte en 2016 : Sciences et avenir et Régal. Ce qui nous porte à 8 abonnements adulte au lieu de 6.

Un nouveau service a été proposé en 2016 avec l'achat de 2 tablettes pour la bibliothèque. Ceci permet d'étendre les possibilités d'animation, de proposer des ateliers et des lectures projetées.

Le projet de grainothèque a vu le jour en avril 2016. Ce projet porté par l'association graines de troc a pour but de manière économique, libre et solidaire de faire (re)découvrir les trésors de la nature à nos enfants, à nos voisins, d'échanger et de reproduire nos graines, d'entretenir la biodiversité cultivée. La bibliothèque propose donc une boîte pour déposer des graines, les semences de la boîte sont libres, tout le monde peut en mettre et se servir : des semences bio et non hybrides F1 (non reproductibles). ..

L'équipe des 20 bénévoles assure les permanences, le rangement et l'équipement.

La bibliothèque a été ouverte 332 heures en 2016 ce qui représente 664 heures de présence des bénévoles. On peut y ajouter les temps de réunions (deux par an) : 80 heures en tout.

Les bénévoles donnent donc de façon cumulée 744 heures pour la bibliothèque.

Des formations leur sont proposées via la médiathèque départementale.

Les bénévoles sont appréciés par les usagers, dans l'enquête sur les horaires d'ouverture on a pu lire : "Garder l'accueil convivial actuel !" ; "Merci aux bénévoles"

La bibliothécaire suit notamment :

- Le projet de mise en réseau Bretagne Romantique.
- La mise en place de nouveaux projets.
- L'animation et la coordination de l'équipe des bénévoles.
- L'accompagnement de stagiaires et jeunes du dispositif Argent de poche.
- La communication.

Le budget

Dépenses de fonctionnement :

- Livres : 5017.45 €
- DVD : 1455.81€
- Revues : 723.70 €
- Petits équipements (couverture, intercalaires...) : 351.48 €
- Dépenses animations, marionnettes et butaï : 171.30 €
- Communication : 0€
- Dépenses informatiques (maintenance) : 941.88 €

Dépenses d'investissement :

- Bac BD et contes : 1991.39 €
- Tablettes, câbles, casques : 1102.31 €

Les recettes de fonctionnement :

- Recettes inscriptions : 1350 €

Les membres du conseil municipal prennent note de l'ensemble de ces informations.

14 - OBJET: Décisions prises en vertu de la délégation accordée à M. le maire pour les marchés inférieurs à 10 000 euros - délibération n°15 du 18.09.2014)

- Vu les articles L 2122-22 et 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
- Vu la délégation accordée à M. le maire par délibération n° 15 du 18 septembre 2014 pour les marchés inférieurs à 10 000 euros HT,
- Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions présentées dans les tableaux ci-dessous :

► Etude dérogation loi Barnier :

Le devis du cabinet Atelier Découverte est retenu pour la réalisation d'un dossier de dérogation à la loi Barnier comprenant une analyse paysagère, une analyse architecturale, les incidences (bruit, flux routier, habitat...), un projet de plan, esquisse, règlement, recommandations architecturales.

Entreprises	MONTANT HT	MONTANT TTC	Observations
Atelier Découverte	3250 €	3900€	Offre conforme retenue

► Travaux sablage allées du Chêne Vert :

Le devis du service voirie de la CCBR est retenu pour la réfection des allées, situées rue du Chêne vert, sur une surface d'environ 240 m².

Entreprises	MONTANT HT	MONTANT TTC	Observations
service voirie de la CCBR	1320 €	1584€	Offre conforme retenue

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.

Le Maire, Benoît SOHIER